

Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 158, Thérapie de théâtre de marionnettes

Les Directives pour l'enregistrement de la méthode N° 158, Thérapie de théâtre de marionnettes sont applicables en complément et comme partie intégrante des Conditions d'Enregistrement et des Conditions Générales du RME.

Pour l'enregistrement de cette méthode, les Conditions d'Enregistrement alors actuelles et, en complément, les présentes Directives sont applicables. Dans la mesure où ces Directives se différencient des Conditions d'Enregistrement, ces Directives ont la priorité. Or, les divergences s'appliquent uniquement à l'enregistrement de la méthode N° 158, Thérapie de théâtre de marionnettes.

1. Généralités

Pour l'enregistrement de cette méthode, une formation composée d'une formation de base et d'une formation professionnelle spécialisée, représentant au total au moins 840 heures d'enseignement, doit être justifiée.

2. Formation de base (au moins 340 heures d'enseignement)

Les matières mentionnées ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation de base :

2.1 Bases médicales

- anatomie et physiologie de l'être humain
- pathologie
- pharmacologie
- mesures d'urgence
- hygiène

2.2 Bases des sciences sociales

- psychologie
- communication

2.3 Bases générales

- compréhension de la santé
- éthique
- gestion du cabinet

3. Formation professionnelle spécialisée (au moins 500 heures d'enseignement)

Les contenus d'enseignement mentionnés ci-après doivent faire partie d'une manière appropriée de la formation professionnelle spécialisée :

3.1 Histoire et développement

La marionnette dans les coutumes des peuples anciens, dans les cérémonies rituelles. La marionnette en tant qu'image de l'être humain, en tant qu'objet transitionnel. Développement du théâtre de marionnettes de ses origines à une forme d'art. Développement du jeu de figure thérapeutique par Käthy Wüthrich en 1990.

3.2 Principes, concepts et effets de la Thérapie de théâtre de marionnettes

Thérapie humaniste et centrée sur la personne. Psychologie du développement. Les processus familiaux, les relations entre frères et sœurs. Psychologie des difficultés d'apprentissage et de comportement, gestion de la peur et de la colère, méthodes de relaxation. Utilisation des contes de fées dans le processus thérapeutique. Test psychologie. Effet du jeu grâce à la mise à jour automatique. Renforcement de la compétence d'action et de la responsabilité personnelle.

3.3 Indications, contre-indications et limites de la Thérapie de théâtre de marionnettes

Indications. Contre-indications absolues et relatives. Précautions. Limites personnelles et spécifiques à la méthode.

3.4 Processus thérapeutique

Estimation des besoins thérapeutiques et du traitement adéquat selon des critères spécifiques à la méthode. Définition des objectifs, planification et mise en oeuvre des mesures. Information, documentation et coopération interdisciplinaire, évaluation des traitements et de leur qualité.

3.5 Techniques de manipulation et instruction au patient

Procédure de jeu thérapeutique telles que théâtre de marionnettes, raconter des histoires, peindre et dessiner.

4. Entrée en vigueur

Ces Directives entrent en vigueur le 1er janvier 2022.

Novembre 2021